



## **AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

RÈGLEMENT 131-2026 – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÈGLEMENT 132-2026 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 18 février 2026, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Les règlements 131-2026 et 132-2026 entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 23 FÉVRIER 2026**

Me Olivier Pelletier  
Greffier